

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

SOCIETE CARTHAGE CEMENT

Siège sociale : Annecy, Lot 101, Berges du Lac, 1053 Tunis

Projet de résolution à soumettre à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Carthage Cement qui se tiendra en date du 21 juin 2012.

1^{ère} Résolution :

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie conformément aux dispositions légales et statutaires, décide d'augmenter le capital de la société d'un montant de **26.710.506 dinars** pour le porter de **145.423.907 dinars** à **172.134.413 dinars** et ce, par la création de **26.710.506 actions** nouvelles de valeur nominale de Un dinars chacune, à émettre à raison de 9 actions nouvelles pour 49 actions anciennes avec une prime d'émission de **53.421.012 dinars** à raison de **2 Dinars** par action nouvellement créée.

La société Carthage Cement procède à l'acquisition et l'annulation de 41 droits de souscription et ce en vue de respecter la proportion d'exercice des droits préférentiels de souscription susmentionnés.

Les nouvelles actions sont à souscrire en numéraire et à libérer intégralement lors de la souscription en espèces. Elles porteront jouissance à compter du premier janvier 2012.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à

2^{ème} Résolution :

Tous pouvoirs sont donnés au conseil d'administration à l'effet de fixer les conditions de l'émission, de prendre toutes les décisions nécessaires à la bonne réalisation de cette augmentation de capital et à la constatation de sa réalisation définitive.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à

3^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide, sous la condition suspensive de la réalisation définitive de l'augmentation du capital, de modifier ainsi qu'il suit l'article 7 des statuts :

« Le capital social est fixé à cent soixante douze millions cent trente quatre mille et quatre cent treize dinars (**172.134.413 dinars**), divisé en cent soixante douze millions cent trente quatre mille et quatre cent treize actions (**172.134.413 actions**) de Un (1) dinars chacune, intégralement souscrites et libérées. »

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à

4^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente assemblée, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à